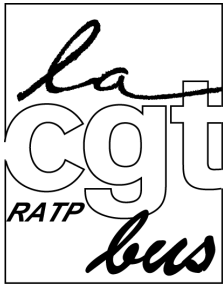


ARRETONS LES !



www.cgt-bus.fr

En décembre dernier la CGT BUS affirmait qu'il ne fallait pas attendre la première tentative de suicide sur le lieu de travail pour agir contre la politique de pressions multiples sur les agents de BUS mise en place par la direction.

Vendredi 5 février un de nos collègues machiniste de Pleyel, privé provisoirement de son emploi statutaire, a fait une tentative de suicide dans un terminus. Le jour même à Croix-Nivert avait lieu une action de grève contre les pressions exercées sur les agents de BUS et de MRB de ce dépôt.

Pour la CGT, il est hors de question d'attendre la première mort par suicide pour arrêter la direction.



http://www.cgt-bus.fr/IMG/pdf/LTPTD_2.pdf

Des pressions intolérables

Jusqu'ici la direction refuse d'entendre la souffrance qu'engendre le renoncement par la RATP à sa mission de service public.

C'est ainsi que la CGT est intervenu sur la situation faite aux agents du centre BUS de Pleyel où les sanctions disciplinaires sont devenues un véritable outil de management pour faire passer la politique de la direction. Les agents du centre BUS de Croix-Nivert, et d'autres encore comme celui de Malakoff, connaissent une situation similaire. Là, comme ailleurs au département BUS, il faut contraindre la direction à renoncer à sa politique.

Alors même que la Direction de l'Entreprise, lors des premiers tours d'audiences qui ouvrent la négociation sur les risques psycho-sociaux, clame haut et fort que la RATP n'est pas « France Télécom », nous sommes malheureusement obligés de constater que les modes de managements mis en œuvre à la RATP ont les mêmes effets sur les agents (trois tentatives de suicides sur les lieux de travail ces dernières semaines et dans trois établissements).

► **C'est pourquoi la CGT exige un arrêt immédiat du dispositif répressif déployé dans le but de soumettre les agents aux mesures de productivité!**

Il est plus que temps que la direction reconnaisse qu'elle est allée beaucoup trop loin dans la mise en place de toute une série d'outils de contrôle des salariés.

Ces outils ont pour nom « référentiel des attitudes de service » qui font porter au machiniste la responsabilité de dysfonctionnements dus à la direction, ou instrumentalisation des procédures disciplinaires qui se multiplient sans raisons autre que de briser les agents. Outils auxquels il faut ajouter l'utilisation illégale de la vidéosurveillance, les pressions de la caisse maladie sur les agents, le refus de reconnaissance d'accidents du travail.

► **Il est urgent qu'elle y renonce avant que d'autres drames ne se produisent!**